

Lia Rumantscha

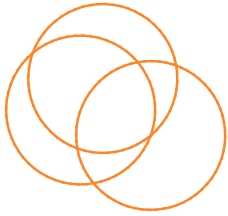
Coire/Berne, le 19 février 2018

Le romanche fête ses 80 ans en tant que langue nationale suisse

Johannes Flury, président de la Lia Rumantscha

Pourquoi vous invitons-nous, 80 ans après la votation de 1938, dans le cadre de laquelle le romanche a été déclaré langue nationale à une écrasante majorité ? Ces 80 ans ne représentent pas l'un de ces grands anniversaires rituels. Aujourd'hui, notre diversité linguistique n'est heureusement plus menacée de l'extérieur, comme ce fut le cas autrefois. Mais le romanche fait face à d'autres défis importants :

1. **Démographie et économie des vallées alpines**
Les régions romanophones traditionnelles sont touchées, depuis de nombreuses années, par le déclin de leur population. Des écoles sont fermées ou regroupées, des places d'apprentissage disparaissent, des emplois sont perdus. Les jeunes sont contraints de se déplacer dans les agglomérations pour leur formation et doivent s'adapter au plan linguistique. Il n'y a pratiquement plus de régions et de communes uniquement romanophones.
2. **Situation des médias**
La radio et la télévision ont grandement contribué à la compréhension réciproque entre les vallées et les idiomes, tout comme les médias imprimés. La radio et la télévision sont menacés par l'initiative No-Billag, le seul quotidien romanche en raison de difficultés économiques.
3. **Des minorités dans un monde de plus en plus globalisé**
Les régions romanches ne peuvent et ne veulent pas se fermer au monde. Elles accueillent chaque année des milliers d'hôtes venus de l'extérieur. La Haute-Engadine, par exemple, est depuis de nombreuses années une région quadrilingue : le romanche, l'allemand, l'italien et l'anglais y cohabitent. Dans ce contexte, il n'est pas facile, pour le romanche, de défendre sa place.
4. **Contradiction entre la tendance à l'uniformisation et le charme de la diversité**
Le romanche tire justement une grande partie de la sympathie qu'il suscite de sa particularité, de son caractère local et du lien particulièrement fort entre la langue et la culture.



Lia Rumantscha

Notre intention n'est pas, ici, de faire revivre le passé, mais de porter un regard vers l'avenir. Romanche et haute technologie vont parfaitement ensemble, comme l'on récemment montré des étudiants de l'EPFZ. Sur ce plan, des prototypes existent.

Il en va de même pour le romanche et les médias électroniques. C'est la raison pour laquelle nous travaillons actuellement d'arrache-pied sur un modèle de média combinant des contenus numériques et des médias imprimés, afin de montrer la voie vers un nouvel univers médiatique, à l'exemple d'une langue minoritaire.

Le principe territorial, autrefois considéré comme fondamental pour le romanche, est dépassé par le fait qu'un tiers au moins de la population romanche vit actuellement en dehors de sa région traditionnelle. Entre-temps, la Suisse est devenue le territoire de la quatrième langue nationale et les efforts pour son maintien doivent tenir compte de cette circonstance. Ce n'est plus seulement le canton des Grisons qui est concerné, mais la Confédération.

Le soutien des médias, illustré de manière exemplaire par la SSR, en fait partie. Les communes et les villes sont également concernées. Dans le canton de Bâle-Campagne, le parlement a fait un premier pas. Dans les agglomérations de toute la Suisse, les enfants romanophones ou d'autres origines doivent pouvoir suivre un enseignement dans leur langue. Des offres de cours de langue et de culture d'origine (LCO) existent pour de nombreuses langues et cultures ; pourquoi pas en romanche, qui est, après tout, la quatrième langue nationale ?

La Suisse est ce qu'elle est : un pays quadrilingue. Une uniformisation linguistique la dépouillerait de son identité. Les romanches ne prétendent pas au statut de Supersuisses. Mais ils sont malgré tout un modèle en étant tous bilingues. Et ça marche ! Et cela n'est pas du tout un obstacle à l'apprentissage d'autres langues, comme on le prétend ici ou là - bien au contraire !

En 1938, l'adoption comme quatrième langue nationale était un engagement en faveur d'une Suisse indépendante et autonome.

En 1996, cela a été consolidé par l'article sur les langues et la loi sur les langues, et mis en œuvre sous la forme de mesures concrètes.

En 2018, c'est en engagement pour une Suisse qui ne veut pas se laisser réduire à une seule langue, un seul territoire ou une seule culture, mais qui affirme sa diversité.